



Pointe-à-la-Croix *À la croisée des chemins*

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement numéro 91-182 relatif à la construction de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Stéphanie Clark, directrice générale de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 août 2020, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 20-359 et intitulé *Règlement 20-359 – Modifiant le règlement de construction 91-182 pour régir certains types de bâtiments prohibés sur tout le territoire de la municipalité de Pointe-à-la-Croix.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 septembre 2020 à 18h30 au Centre Polyvalent situé au 42, rue Lasalle à Pointe-à-la-Croix. L'objet de l'assemblée est de consulter les citoyens au sujet du projet de règlement déposé auprès du conseil. Au cours de cette assemblée, la directrice générale expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 139, boulevard Interprovincial à Pointe-à-la-Croix du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.
4. Le projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Pointe-à-la-Croix, ce trente-et-unième jour d'août 2020.

Stéphanie Clark, directrice générale